



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Compte-rendu

**Rencontres avec les élus
et les représentants de la société civile**

→ septembre 2007



Sommaire

Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois	page 4
Compte rendu de la rencontre avec les élus français	page 5
Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois	page 6
Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile	page 7

Compte-rendu de la rencontre avec les élus genevois. 4 septembre 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus genevois par Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et co-Président du Projet d'agglomération.

Gouvernance

Est posée la question de la participation des communes dans les négociations, et des possibilités qui leurs sont offertes pour donner leur avis. Il est noté que la représentation communale est garantie dans le Comité de pilotage politique du Projet où siègent trois magistrats communaux pour Genève (un représentant de la Ville de Genève, et deux représentants de l'Association des communes genevoises), quatre pour l'ARC côté français et un pour la Ville de Nyon. Plus généralement, les modalités de participation appellent quelques éclaircissements entre ce qui relève de la démarche du Projet d'agglomération et ce qui relève des procédures réglementaires de consultation pour la mise en œuvre du Projet.

Economie

Le développement économique de l'agglomération doit être mis plus en évidence dans le Projet car il est l'un des principaux moteurs du dynamisme de l'agglomération. Des retours sont attendus de la part du monde économique, notamment via les Chambres de commerce et d'industrie. Le développement économique côté français doit être accompagné d'une politique très volontariste en matière de collaboration franco-genevoise. Les milieux économiques doivent se pencher sur les thématiques telles que la bi localisation, qui permettrait à une entreprise d'avoir, par exemple, son siège à Genève et des unités de production en France. Il est noté ici que des propositions ont été formulées pour qu'une agence de promotion économique transfrontalière soit mise en place. Elle permettrait d'offrir un positionnement de part et d'autre de la frontière selon le type d'activités et de terrains recherchés.

Par ailleurs, au-delà des objectifs quantitatifs d'accueil de la population et d'emplois nouveaux, le Projet d'agglomération doit veiller au développement qualitatif de l'agglomération. En outre, il est constaté que Genève génère plus d'emplois que ceux pouvant être occupés par la population cantonale. Le projet politique d'aujourd'hui ne vise pas à limiter la croissance économique, ce qui aurait d'importantes incidences sur les comptes du canton et les prestations sociales. Il s'agit en revanche de préparer au mieux l'avenir de l'agglomération.

Transport et logement

La question de la traversée du lac est soulevée, tant dans sa dimension technique que temporelle. Aujourd'hui le passage entre rive droite et rive gauche ne justifie pas une telle traversée, mais la question reste posée au-delà de 2030, lorsque l'agglomération approchera le million d'habitants. Par ailleurs, il est noté que le Conseil d'Etat genevois estime nécessaire un bouclage autoroutier, non pas conçu comme une traversée urbaine mais dans une perspective régionale et de développement de Genève. A terme, il serait envisageable que ce bouclage autoroutier traverse le lac, mais la question ne se posera qu'après 2040 (pour 2030, les travaux autoroutiers auraient déjà dû commencer).

Au regard de l'augmentation du nombre de logements et de l'explosion du trafic automobile, l'agglomération doit engager une politique volontariste de développement de l'offre de transports publics et de mobilité douce. Le financement par l'utilisateur final est nécessaire. Le développement d'un système de transports publics en tangentielle est très coûteux et suppose de desservir des zones denses d'habitat et d'activités économiques. Dans ce cadre, le développement de réseau lourd de transports publics sur l'axe Veyrier-Bernex ne semble pas possible aujourd'hui. Un rééquilibrage emplois/logements est en revanche à envisager. En ce sens, et au regard du développement de Plan les Ouates, une réflexion très forte sur le logement et la densité du développement économique à Bernex doit être menée, d'autant plus que les axes autoroutiers (40% des entrées) sont aujourd'hui saturés.

Energie

La question de l'utilisation de l'énergie-bois est posée : la forêt genevoise ne suffit pas pour la consommation des chaudières à bois, et il s'agit d'étudier l'organisation et la structuration des filières d'approvisionnement, sans faire de concurrence à l'agriculture et afin de limiter les transports longues distances.

Compte rendu de la rencontre avec les élus français. 5 septembre 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus français par Monsieur Bernard Gaud, Président de l'ARC et co-Président du Projet d'agglomération.

Transport

La question du périmètre est posée avec la place de l'agglomération de Thonon. Si elle est prise en compte dans les déplacements pendulaires, elle doit être pleinement intégrée dans tous les concepts d'aménagement et d'organisation des transports publics.

Gouvernance

Il est demandé que le périmètre politique du Projet d'agglomération ne soit pas trop figé. En effet, il ne doit pas donner l'impression de créer de nouvelles frontières. En effet, le fonctionnement de l'agglomération est fortement lié à ses territoires limitrophes.

Social

Le secteur social classique n'est pas suffisamment pris en compte dans le Projet d'agglomération. A titre d'exemple, il est proposé d'initier une réflexion transfrontalière sur les services et équipements liés à la petite enfance (ex. structures de garde pour les enfants en bas âges).

Il est demandé la création dans le Projet d'agglomération d'une fiche action précisant plus spécifiquement différentes hypothèses de coopération dans le domaine de la cohésion sociale.

Formation

Une collaboration est en cours avec la Région Rhône-Alpes mais cette avancée est jugée insuffisante. Il est nécessaire de développer plus fortement le Nord de la Haute-Savoie en travaillant avec l'Université de Savoie. La position naturelle de l'Université de Savoie doit amener à développer les coopérations avec les Universités de Genève et de Lausanne. Les élus en charge du Projet d'agglomération et les élus membres des instances décisionnelles de l'Université de Savoie doivent être les promoteurs de ces rapprochements.

Par ailleurs, il est indiqué que les étudiants recherchent des pôles d'excellence et que l'arc lémanique est un territoire unique avec ses pôles de recherche.

Mobilité

La question du financement des infrastructures de transport qui sont envisagées dans le Projet d'agglomération est posée. Pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération et l'engagement opérationnel des investissements proposés, il sera indispensable de préciser les engagements financiers des différentes autorités compétentes.

Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois. 19 septembre 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus vaudois par Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Gérald Cretegy, Syndic de Gland.

Mise en œuvre du Projet

La question de la mise en œuvre du Projet est revenue à plusieurs reprises. Deux années seront nécessaires aux services de la Confédération pour étudier les projets et il est important que pendant cette période la dynamique initiée par le Projet ne faiblisse pas. A partir de 2008, et jusqu'à la libération des fonds, un important travail d'approfondissement reste à faire notamment pour que les infrastructures identifiées pour un cofinancement en 2011 puissent être réalisées dans les délais. Par ailleurs, les autres chantiers ouverts par le Projet et ses différentes thématiques n'ont pas à attendre une décision de la Confédération. Il s'agit de l'engagement des partenaires du Projet. La période qui s'ouvre en 2008 verra à la fois un approfondissement de la démarche et un début de mise en œuvre. Par ailleurs, il est demandé d'inscrire le Projet d'agglomération dans la durée. Il s'agit d'un Projet essentiel pour l'avenir de l'agglomération.

Validation du Projet

Ce sont les offices fédéraux à Berne qui vont évaluer les différents projets d'agglomération suisses. La validation se fera par le Parlement fédéral. Ce processus d'analyse et de débat pour libérer les fonds doit se préparer. L'agglomération franco-valdo-genevoise dépasse les limites administratives traditionnelles et il est donc important que les parlementaires fédéraux prennent en considération ce bassin de vie transfrontalier et dépassent les clivages conventionnels. Par ailleurs, il est demandé aux élus du Projet d'agglomération de se mettre en relation avec le Parlement fédéral et de mettre en place une stratégie de lobbying institutionnel.

Organisation du débat démocratique

Le Projet d'ensemble sera arrêté par le Comité de pilotage politique qui représente l'ensemble des partenaires et des territoires. Il sera ensuite adopté par les différents partenaires. A l'occasion de la réalisation de projets et notamment d'infrastructures les modalités de concertation suivront les obligations réglementaires. Il est demandé si le Projet d'agglomération sera soumis à un vote dans les territoires.

Une attention toute particulière doit être portée aux moyens d'appropriation du Projet par les élus locaux et par la population. Des relais doivent être constitués pour assurer la suite de la démarche.

Evaluation du Projet et suite de la démarche

Il est de la responsabilité des élus de tout mettre en œuvre pour que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois obtienne une partie des financements. Des interrogations surviennent sur la poursuite de la démarche en cas de non obtention de fonds pour financer les infrastructures. Il est rappelé que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, multithématique, n'est pas exclusivement lié à l'obtention des fonds d'infrastructure. Pour une part importante du Projet les financements seront ceux des partenaires dans le cadre de leurs engagements réciproques.

Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile.

13 septembre 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux représentants de la société civile en présence de Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil Régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Bernard Gaud, Président de l'ARC, et co-Président du Projet d'agglomération.

Dimension sociale

La dimension sociale n'apparaît pas suffisamment dans la présentation. Il serait nécessaire d'afficher des objectifs de qualité de vie dans l'agglomération. Il est demandé de créer un groupe de travail « Cohésion sociale » à la composition mixte, élus – société civile, afin qu'il se saisisse du Projet d'agglomération, et en fasse une évaluation sociale. Ceci dans le but de renforcer la démarche dans le sens du développement durable.

Economie

De la présentation ne ressort pas un concept fort relatif au développement de l'économie. Il importe à ce stade du Projet que les milieux économiques s'emparent du Projet et des propositions existantes pour formuler leurs remarques.

Le développement économique de la région sera tiré par des activités à forte valeur ajoutée, mais il reste important de considérer l'ensemble des activités pour ne pas générer une société à deux vitesses, avec une partie de la population dont la rémunération n'est pas suffisante pour se loger près de son lieu de travail. Le Projet doit pouvoir répondre à ces effets.

Il est proposé de traiter dans le Projet d'agglomération la question de l'approvisionnement alimentaire, mise en exergue par la hausse des prix du blé et du lait. Le calcul du taux d'approvisionnement de l'agglomération (qui, pour la Suisse est de 60%), et une réflexion sur son approvisionnement à long terme sont proposés.

Les projections démographiques sur lesquelles se basent les propositions du Projet sont précisées. Elles ont été construites à partir des projections de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST), prolongé jusqu'à 2030 (projections de l'OST allant jusqu'en 2020). Il s'agit d'une valeur médiane.

Transport

La proposition d'un tram-train « Bellegarde – Saint-Julien – Genève sud » a été écartée, alors que 30'000 nouveaux emplois sont prévus entre Plan-les-Ouates et Saint-Julien. Actuellement déjà 90% des emplois existants dans cette zone sont desservis par la voiture individuelle. Une proposition est attendue pour desservir finement cette zone en transports publics.

L'offre proposée par le Projet en matière de désenclavement de la Vallée de l'Arve est intéressante bien que le shunt ferroviaire d'Ambilly n'y figure pas.

Il est rappelé la perspective de réduction de l'offre de train sur la ligne Annecy-Genève retenue par le Conseil régional Rhône-Alpes, alors qu'un service de qualité serait nécessaire sur cet axe. Il est d'ailleurs dommage que cette desserte soit remplacée par des autocars se déplaçant par autoroute, et dont le trajet est de 1h25.

Il est satisfaisant que l'avenir à long terme de l'aéroport soit discuté dans le cadre du Projet d'agglomération. Néanmoins, il est regretté que le maillon Nord CEVA-Thoiry ait été écarté. En effet, il existe une couronne urbaine en création autour de Genève qui semble peu étudiée par le Projet.

Gouvernance

Il est proposé de réfléchir à un mode de gouvernance qui permette la mise en œuvre rapide du Projet. Cette gouvernance pourrait également se traduire par de la gestion contractuelle, liant les parties entre elles sur des projets précis.

La poursuite du travail avec les représentants de la société civile doit se poursuivre à partir de 2008.



Logement

La proposition d'assurer 20% de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération est écartée, alors qu'il s'agit d'une obligation en France. Cette mesure n'est pas applicable à l'ensemble de l'agglomération. Les systèmes suisses et français étant différents, il s'agirait dès lors de réfléchir à une répartition sur l'ensemble des territoires qui assure la production suffisante de logements accessibles. Dans ce domaine, la question de la maîtrise du foncier est un objectif important qu'il convient de traiter en prenant en considération toutes ses composantes. La création d'un outil de portage foncier doit être intégrée. Elle nécessite au préalable une réflexion commune dans le cadre du Projet.

Culture

Le passeport culturel doit se structurer progressivement, d'autant qu'il s'agit d'un produit simple à mettre en œuvre et symbolique pour le grand public. Par ailleurs, il est demandé d'inciter aux échanges scolaires. La participation des services de l'inspection académique française et leurs homologues suisses est souhaitable car ils sont en position d'inciter les échanges et de faciliter les autorisations nécessaires.

AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE-MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN BURSINEL BURSINS BURTI-
GNY CAROUGE CARTIGNY CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS
CHAVANNES-DES-BOIS CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER
CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE
DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRILLANT DUILIER DULLY ECHENEVEY ELOISE ESSERTINES-SUR-ROLLE ETREMBIERES EXCENEVEY EYSINS FAR-
GES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GILLY GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SA-
CONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LONGIROD LUCINGES LUINS MACHILLY MARCHISSY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MES-
SERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONT-SUR-ROLLE MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON
PERRIGNIER PERROY PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS
PUPLINGE REIGNIER ROLLE RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-
GEORGE SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT-JEAN-DE-GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY TARTEGNIN THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX
VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VINZEL VIRY VULBENS YVOIRE

